



Se relever de la crise sanitaire



Depuis le 11 mai dernier, l'activité économique de notre ville a redémarré progressivement et je tiens à saluer vos actions pour accueillir les clients en toute sécurité. Nous ne devons pas relâcher nos efforts face au virus.

Les cafés et restaurants ont également pu reprendre un peu du service d'abord sur les terrasses puis depuis peu en salle permettant à notre Ville de retrouver petit à petit son tempérament joyeux et animé.

Même si la situation sanitaire s'améliore et la reprise économique s'amorce, la crise que nous venons de traverser est lourde de conséquences sur la santé des commerces et des entreprises. Un accompagnement inédit des institutions publiques a été mis en place pour les professionnels. Cette lettre a pour vocation de vous rappeler l'ensemble des aides à votre disposition et notamment l'accompagnement que proposent les Villes et l'agglomération à travers la création récente de la cellule CAPE. N'hésitez pas à en faire usage. Naturellement, les services de la Ville et la nouvelle équipe municipale, installée depuis le 23 mai dernier, restent mobilisés au quotidien pour vous soutenir dans votre redémarrage et répondre à vos questions éventuelles.

Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement Véronique France Tarif et Augustin Bousbain qui ont œuvré avec enthousiasme et passion au développement de l'activité économique de notre Ville lors du précédent mandat et je souhaite à David Saussol, adjoint au maire chargé du développement économique, du commerce, de l'artisanat et de l'animation des espaces publics, tous mes vœux de bienvenue et de succès dans cette délégation ô combien importante pour le dynamisme et l'attractivité de la ville d'Orsay.

Très bel été à tous.

DAVID ROS, MAIRE D'ORSAY

Votre élu



DAVID SAUSSOL

Adjoint au maire chargé du développement économique, du commerce, de l'artisanat et de l'animation des espaces publics

Très heureux de vous retrouver et de contribuer avec vous au dynamisme de notre ville !!!

Actu

Campagne de communication pour le commerce de proximité : la Ville reste à vos côtés pour vous aider à vous relever !

Lancée le 8 juin, cette campagne d'affichage sera active tout l'été pour promouvoir notre commerce local.



Bon retour aux terrasses !

Avec la réouverture des terrasses le 2 juin dernier, certains restaurants et cafés de la ville ont pu redémarrer progressivement leur activité. Lourdemment touchés par une fermeture prolongée, la municipalité a décidé d'apporter une aide personnalisée aux restaurateurs de la Ville.

Le Conseil Municipal, réuni le 9 juin dernier, a voté à l'unanimité un allègement de la redevance mensuelle due au titre de l'occupation privative de l'espace public pour les terrasses des cafés et restaurants, en appliquant le tarif symbolique et forfaitaire de 1€/jour à compter du 2 juin et jusqu'au 31 octobre 2020. Une mesure qui contribue au retour des terrasses et, avec elles, aux lieux de lien et de convivialité si importants pour notre qualité de vie à tous.



L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE APRÈS LE DÉCONFINEMENT

La réouverture des commerces a nécessité, pour chacun d'entre vous, de relancer son activité dans un contexte sanitaire toujours très prégnant. Organisation de l'espace pour le respect des mesures barrières, équipements de sécurité et d'hygiène, vous avez su adapter votre commerce pour réserver à la clientèle un accueil rassurant.



Penser le commerce autrement... Ensemble

Au-delà de cette exigence immédiate à laquelle vous avez tous répondu avec engagement et responsabilité, il apparaît désormais nécessaire de réfléchir à de nouvelles pratiques afin de poursuivre son activité en toutes circonstances : e-commerce, vente à emporter, click and collect, drive, livraisons groupées, promotions, animations à distance.

Penser le commerce autrement, c'est y réfléchir ensemble, dans une logique collective et solidaire. C'est se fédérer autour d'un projet cohérent qui tienne compte des besoins de chacun (commerçants et consommateurs) pour créer un dispositif et une dynamique qui bénéficient à tous.



Face à cette nouvelle donne, une mobilisation collective s'impose, il faut faire revivre l'association des commerçants d'Orsay.

Vous êtes volontaires pour relancer cet élan collectif indispensable à nos commerces et à notre Ville ?

Contactez : citycoach@mairie-orsay.fr

Soutien des Commerces et des Entreprises

Face à l'ampleur de la crise sanitaire et à la menace qui pèse sur la santé économique du pays, l'Etat a déployé un dispositif d'aides sans précédent à destination des professionnels. A chaque niveau de l'Institution, les équipes ont été et restent mobilisées pour soutenir la reprise économique afin de permettre aux entreprises de se relever.

Aides de l'État

De nombreuses mesures de soutien aux entreprises ont été mises en place par l'Etat :

- Report de charges sociales et ou fiscales (Urssaf/Impôts),
- Remise d'impôts dans les situations les plus difficiles,
- Soutien de l'Etat, avec la Banque de France, pour le rééchelonnement des crédits bancaires,
- Prêt Garanti par l'Etat,
- Volet 1 du Fonds de solidarité pour les TPE,
- Dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé pour assurer le maintien de l'emploi dans les entreprises,
- ...

→ Plus d'infos : <https://urlz.fr/cVcH>

Aides de la Région

La Région Ile de France, en lien avec l'Etat et BPI France, apporte des aides complémentaires au dispositif mis en place par l'Etat en proposant aux entreprises plusieurs mesures de soutien et notamment :

- Le Volet 2 du Fonds de solidarité à destination des TPE bénéficiaires du Volet 1 et sous conditions,
- L'accès à la centrale d'achats de la Région pour l'acquisition de matériel de protection,
- La mise à disposition d'un soutien psychologique et d'un coaching solidaire gratuit pour les entrepreneurs, en partenariat avec l'association « 60 000 Rebonds »,
- ...

→ Plus d'infos : <https://urlz.fr/csPr>

Aide du Département

Le Département propose une aide directe aux commerçants, artisans, professions libérales d'un montant de 800 euros, versée en une seule fois et sous conditions de ressources. Cette aide est destinée aux Essonnais exerçant dans les secteurs du commerce et de l'artisanat et qui satisfont aux conditions nécessaires à l'obtention de cette aide.

→ Pour en savoir plus : <https://urlz.fr/cVcM>

Contact : aide-urgence@cd-essonne.fr

Aide de l'Assurance Maladie

Une subvention « Prévention Covid » est mise en place par l'Assurance Maladie. Objectif : réduire significativement l'exposition des salariés au coronavirus avec la mise en place de mesures barrières et de distanciation physique et de mesures d'hygiène et de nettoyage. Cette subvention permet le remboursement par l'Assurance Maladie et sous conditions des frais de protection/COVID pour les entreprises de moins de 50 salariés.

→ Plus d'infos : <https://urlz.fr/cVcQ>

Une information, une question, un projet ?

N'hésitez pas à nous contacter :

01 60 92 80 06 - citycoach@mairie-orsay.fr



Aides des Villes et de la Communauté d'agglomération Paris Saclay

• Création de la CAPE

Une Cellule d'Appui Personnalisé aux Entreprises (la CAPE) a été mise en place par l'agglo, en lien avec les Villes, pour permettre aux entreprises du territoire de relancer au plus vite leur activité et limiter au maximum les conséquences de la crise sanitaire.

L'objectif :

- Identifier avec vous les potentielles solutions de financement,
- Vous guider pour l'obtention des aides mobilisables,
- Vous connecter au réseau de business local (pour développer du CA, trouver des fournisseurs de proximité...),
- Vous accompagner dans les adaptations nécessaires à la reprise de l'activité (organisation, digitalisation...),

Pour bénéficier des services de la CAPE, **un seul numéro : 01 88 10 00 20** (du lundi au vendredi de 9h à 18h) – Formulaire disponible sur www.paris-saclay.com (rubrique CAPE),

→ Pour en savoir plus : deveco@paris-saclay.com / www.paris-saclay.com / <https://urlz.fr/cVcU>

• **Accès au Fonds Résilience mis en place par la Région Ile-de-France** Mobilisée pour la pérennité et la santé de son tissu économique, l'agglomération Paris-Saclay consacre 3 millions d'euros à la relance de l'activité des TPE et PME locales.

> **De quoi s'agit-il ?** D'une avance remboursable allant de 3000 à 100 000 euros, à taux 0 % et sans garantie. La durée de remboursement peut aller jusqu'à 6 ans avec un différé de remboursement jusqu'à 2 ans.

> **Qui peut en bénéficier ?** Les entreprises franciliennes de 0 à 20 salariés, tous secteurs d'activités confondus :

- Présentant des difficultés de trésorerie suite à la crise sanitaire
- Nécessitant des adaptations nécessaires à la reprise (organisations, matériels, équipements...),
- Ayant eu un refus de prêt (banque, PGE),
- Présentant des besoins de financement supplémentaires.

> **Comment en bénéficier ?** Dépôt du dossier en ligne sur la plateforme régionale www.iledefrance.fr **jusqu'au 31 octobre 2020**

Réponse sous 48 h après le passage en comité

→ NB : L'équipe de la CAPE peut vous accompagner dans le montage de votre dossier

Retrouvez toutes les mesures en détail sur : <https://www.mairie-orsay.fr/cadre-de-vie/developpement-economique/la-crise-sanitaire-pour-les-professionnels>

Agenda



« Le 30 » propose jeudi 25 juin de 9h30 à 12h un atelier webinaire sur le thème :

« **Quels outils financiers pour booster mon activité ?** ».

Conférence animée par

Christelle Renaude, spécialiste de la trésorerie et de la rentabilité - Membre du réseau national GCL Experts-Gestion

Pour s'inscrire : <https://www.le30.paris-saclay.com/post/conf%C3%A9rence-en-ligne-jeudi-25-juin>